

RÈGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour but de permettre un travail sérieux, dans la discipline et le respect mutuel. Ce n'est pas un catalogue d'interdits, mais un rappel de règles et de principes essentiels s'appuyant sur les évidences suivantes : respect des camarades et de l'équipe éducative, respect du travail, du matériel et de la sécurité. **Le règlement s'applique dès l'arrivée au collège et dans toutes les sorties scolaires organisées par l'établissement.**

LA VIE SCOLAIRE :

* Les cours débutent à : **8h35** et se terminent à : **16h45** (mercredi de : **8h35** à **11h40**). Les élèves se rangent sur la cour et montent en classe accompagnés des enseignant(e)s.

* Au collège et dans toute activité ou sortie organisée par l'école, **la tenue vestimentaire et l'attitude doivent rester correctes, décentes et non provocantes (à l'appréciation de l'équipe éducative)**. Les accessoires vestimentaires ne doivent présenter aucun risque ni pour l'élève ni pour les autres. Les piercings, foulard enveloppant, maquillage excessif sont interdits. Les couvre-chefs sont interdits à l'intérieur des bâtiments.

* **EcoleDirecte et le carnet de liaison** sont des outils privilégiés de communication entre l'établissement et les familles : suivi des élèves (absences, retards, notes, sanctions...).

* Les manifestations d'affection doivent se limiter à ce que la décence autorise. L'équipe éducative reste seule juge.

* **Les écarts d'impolitesse ou d'insolence sont sanctionnés, de même que toutes violences physiques ou verbales.**

* **Tout propos discriminatoire est interdit par la loi, et par conséquent dans l'établissement.**

* Chacun doit se sentir responsable de la propreté et du bon état des locaux : **toute dégradation sera sanctionnée et facturée**. A la fin des cours, les élèves doivent s'assurer qu'aucun papier ou autre objet ne traîne par terre et sur les tables. (Il y a des poubelles de tri dans chaque classe).

* Les récréations se passent sur la cour et non dans les couloirs du bâtiment. Aucun élève ne demeure dans les locaux en dehors des heures de cours ou de permanence.

* En accord avec les directives nationales, l'usage des téléphones portables, smartphones, jeux électroniques, supports vidéo ou audio, appareils de musique est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement (bâtiments, cour, plateau, toilettes).

* Les cutters, couteaux et autres objets contondants sont interdits.

* Il est interdit de fumer et de manger des chewing-gums.

* Les objets de valeur et toute somme d'argent sont fortement déconseillés au collège. Les élèves portent la responsabilité de leurs affaires personnelles. L'établissement ne peut être tenu pour responsable pour toute détérioration, perte ou vol de matériel.

* **Le comportement doit être basé sur le respect des autres et de la vie en groupe. La parole de l'adulte doit être respectée.**

LE TRAVAIL SCOLAIRE :

- * **Le travail scolaire est obligatoire, c'est le premier devoir de l'élève.**
- * Les activités organisées dans le cadre des enseignements sont obligatoires.
- * **Chaque élève doit tenir à jour son agenda, EcoleDirecte** est un complément et non un substitut. Il est important que la famille consulte l'agenda, afin d'être informée de la répartition du travail de l'enfant. C'est un outil de travail et, en aucun cas, un journal intime. Il est consultable à tout moment par l'équipe éducative.
- * Il est indispensable que l'élève soit toujours en possession de son carnet de liaison et du matériel nécessaire (trieur, livres couverts, matériel de géométrie...). Les oublis sont sanctionnés.
- * L'étude est un lieu de travail où le silence est exigé. Elle doit se dérouler dans une ambiance calme afin de respecter le travail de chacun.
- * **Les notes et les compétences sont le fruit d'un travail régulier et sérieux. Elles valident les acquis de l'élève.**
- * **En cas d'absence d'un élève : L'élève absent doit mettre tout en œuvre pour être à jour dans ses cours à son retour. Il en va de sa responsabilité. Il doit s'informer auprès de ses camarades.** L'élève absent lors d'un devoir devra le rattraper à son retour. Un élève binôme peut collecter les documents de l'élève absent, (pas de photocopies faites au collège).

SÉCURITÉ :

Chacun doit avoir le souci de sa sécurité personnelle mais aussi de celle des autres.

- * Pour éviter tout accident, une prudence particulière est requise :
 - dans les escaliers
 - à la traversée des routes, attendre l'autorisation d'un adulte de l'établissement et ne pas courir.
 - lors des trajets scolaires, sorties, déplacements EPS...dans le car (ceinture obligatoire).
 - à la cantine
 - dans la cour et sur les terrains de sport.
- * **Il est interdit :**
 - De lancer des boules de neige, des cailloux.
 - D'utiliser les ballons et les balles sur la cour (sur le plateau, un seul ballon est autorisé)
 - De se rendre dans les commerces du village.

SANTÉ :

* En cas de traitement médical à prendre pendant la journée au collège, les médicaments doivent être déposés au secrétariat ou à la vie scolaire dès l'arrivée dans l'établissement avec une copie de l'ordonnance du médecin. Les enfants n'ont pas le droit de garder les médicaments sur eux.

L'établissement ne peut donner, sans avis médical un quelconque traitement.

ABSENCES –RETARD :

* En cas d'absence, les parents doivent informer **la CPE entre 8h30 et 9h00 au tard Tel : 04-50-73-77-76.** A son retour l'élève devra obligatoirement présenter à la vie scolaire **le coupon rose** prévu à cet effet, dûment rempli par le ou la responsable légal(e) de l'enfant.

* En cas de retard, l'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire avant de se rendre en classe.

* **Coupon marron** : à remplir pour une demande exceptionnelle de sortie.

* **Coupon vert** : à remplir pour une demande ponctuelle de dispense d'EPS.

* **La scolarité étant obligatoire de 6 à 16 ans et afin de lutter contre l'absentéisme nous rappelons que :**

- Les rendez-vous divers doivent être pris en dehors des heures de classe.

- Les dates de vacances scolaires doivent être impérativement respectées.

EPS :

* Les élèves doivent venir aux cours d'EPS avec le matériel adapté à l'activité pratiquée et une bouteille d'eau.

* Les piercings et bijoux sont interdits.

* Une dispense d'EPS ne sera accordée que sur présentation d'un justificatif médical. **L'attestation du médecin peut dispenser l'élève de la pratique de l'activité mais en aucun cas il ne s'agit d'une dispense du cours.**

* **Pour des raisons évidentes d'hygiène et de respect des autres, le passage au vestiaire est obligatoire. Il doit se faire dans le calme et rapidement. Les déodorants aérosols sont interdits.**

* Pour une question de sécurité, les élèves ne doivent pas stocker de sacs et de matériel dans le couloir et devant les portes des vestiaires.

* **Seule l'équipe éducative décide du maintien ou de l'adaptation de la séance selon les conditions météorologiques.**

SANCTIONS :

Le non-respect de ce règlement entraînera des sanctions.

Son but est de mettre l'élève face à ses responsabilités, dans l'exercice de son métier d'élève.

Les sanctions progressives sont des réponses immédiates aux manquements des devoirs de l'élève :

- ♦ Non-respect du règlement
- ♦ Oubli matériel
- ♦ Devoirs non faits
- ♦ Leçons non sues
- ♦ Problèmes de comportement : non-respect des personnes et des biens.

Suivant la gravité des manquements l'élève pourra être :

- * Averti oralement ou par écrit sur le carnet de liaison.
- * Exclu ponctuellement de cours.
- * Sanctionné par une retenue d'une ou deux heures.
- * Convoqué à un conseil de médiation
- * Convoqué à un conseil disciplinaire avec exclusion temporaire ou définitive.

Contrat de scolarisation :

*La famille et l'établissement signent un contrat de scolarisation pour l'année en cours.

*En cas de non respect du règlement, de non travail ou autre raison notée dans le contrat, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année scolaire suivante.

PRECISIONS :

***Tout document (carnet de liaison, agenda, TD, workbook...) consultable par l'équipe éducative doit rester en bon état toute l'année scolaire.**

***Le carnet de liaison (document officiel), dégradé sera facturé pour son remplacement. La dégradation volontaire sera sanctionnée.**

Engagement de l'élève :

Je soussigné(e).....déclare

avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature :

Engagement du parent responsable légal :

Je soussigné(e) M. Mme.....déclare

avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, et à le faire respecter par mon enfant.

Signature :